

## NOMBRE D'ADMINISTRATEURS, DURÉE DES MANDATS ET REPRÉSENTATION RÉGIONALE ET SECTORIELLE<sup>1</sup>

Afin d'assurer une représentation régionale et sectorielle adéquate au sein du conseil d'administration, le territoire du Québec est divisé en 6 régions électorales pour le secteur d'activités professionnelles du physiothérapeute et en 4 régions électorales pour le secteur d'activités professionnelles du thérapeute en réadaptation physique.

### Administrateurs titulaires du permis de physiothérapeute :

Régions électorales	Régions administratives	Nombre d'administrateurs
Région I	Montréal (06)	2
Région II	Montérégie (16)	1
Région III	Capitale-Nationale (03)	1
	Mauricie (04)	
Région IV	Laval (13)	1
	Lanaudière (14)	
	Laurentides (15)	
Région V	Bas-Saint-Laurent (01)	1
	Etrie (05)	
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	
	Chaudière-Appalaches (12)	
	Centre-du-Québec (17)	
Région VI	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1
	Outaouais (07)	
	Abitibi-Témiscamingue (08)	
	Côte-Nord (09)	
	Nord-du-Québec (10)	

### Administrateurs titulaires du permis de thérapeute en réadaptation physique :

Régions électorales	Régions administratives	Nombre d'administrateurs
Région I	Montréal (06)	1
	Laval (13)	
Région II	Etrie (05)	1
	Montérégie (16)	
	Centre-du-Québec (17)	
Région III	Bas-Saint-Laurent (01)	1
	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	
	Capitale-Nationale (03)	
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	
	Chaudière-Appalaches (12)	
Région IV	Mauricie (04)	1
	Outaouais (07)	
	Abitibi-Témiscamingue (08)	
	Côte-Nord (09)	
	Nord-du-Québec (10)	
	Lanaudière (14)	
Laurentides (15)		

<sup>1</sup> Extrait du nouveau Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration – Avril 2018